

## Le comte Carl Fredrik Scheffer, traducteur des physiocrates français et promoteur de la monarchie renforcée en Suède

Charlotta Wolff

---



**Éditeur**

Institut d'Histoire de la Révolution  
française

**Édition électronique**

URL : <http://lrf.revues.org/1757>

DOI : 10.4000/lrf.1757

ISSN : 2105-2557

**Référence électronique**

Charlotta Wolff, « Le comte Carl Fredrik Scheffer, traducteur des physiocrates français et promoteur de la monarchie renforcée en Suède », *La Révolution française* [En ligne], 12 | 2017, mis en ligne le 15 septembre 2017, Consulté le 01 octobre 2017. URL : <http://lrf.revues.org/1757> ; DOI : 10.4000/lrf.1757

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2017.

© La Révolution française

---

# Le comte Carl Fredrik Scheffer, traducteur des physiocrates français et promoteur de la monarchie renforcée en Suède<sup>1</sup>

Charlotta Wolff

---

- <sup>1</sup> Le baron Carl Fredrik Scheffer, fils aîné d'un président à la cour d'appel de Stockholm et petit-fils de l'érudit Johannes Schefferus, est né en 1715. Alors que ses frères choisissent la voie militaire, il se voue à une carrière dans l'administration. Après des études à Uppsala, Scheffer entre comme secrétaire au département de la guerre en 1731, d'où il est transféré aux affaires étrangères en 1737 ou 1738. Entretemps, il étudie le droit à Halle, s'entraîne à la diplomatie auprès des représentants de la Suède à La Haye, Londres et Paris, et, en 1737, retourne à Stockholm. À la Diète, il se distingue dans le parti dit des « Chapeaux », qui renverse le gouvernement pro-britannique d'Arvid Horn. Après une mission à Copenhague, il devient secrétaire du comte Carl Gustaf Tessin, ambassadeur extraordinaire auprès de la cour de France de 1739 à 1742. En 1744–1752, Scheffer est ministre plénipotentiaire de la Suède à Versailles, où il est plutôt bien vu. De retour en Suède, il est nommé membre du Conseil du royaume, soit sénateur selon la terminologie classique de l'époque. En 1756, il succède à Tessin comme gouverneur des princes royaux. C'est un poste important : désigné par la Diète, le gouverneur est responsable de l'éducation politique du successeur au trône et du contenu idéologique de son instruction. Pendant que Scheffer exerce cette fonction, sa conviction politique évolue considérablement : en 1772, l'ancien défenseur de la liberté de la Diète est devenu l'idéologue principal du renforcement de la monarchie opéré par Gustave III. Élevé au rang de comte en 1766, Scheffer meurt en 1786, l'année où s'ouvre une nouvelle période de conflits entre le roi et la noblesse à la Diète<sup>2</sup>.
- <sup>2</sup> Scheffer est souvent cité comme l'un des rares introducteurs de la physiocratie en Suède. Les originalités de cette dernière dans le pays ainsi que les libertés prises par Scheffer en

tant que traducteur ont été étudiées et débattues à maintes reprises. Ses motifs, cependant, ont retenu moins d'attention<sup>3</sup>. En effet, si Scheffer fait bien connaître les économistes français en Suède par le biais de la traduction, celle-ci est aussi un exercice intellectuel, à la fois personnel et doctrinaire, qui sert à transformer le contenu des concepts centraux de la pensée politique suédoise et accompagne sa propre évolution en faveur de la monarchie. Dans ce qui suit, il sera démontré que la traduction, pour le conseiller intime du prince et souverain, s'inscrit dans un projet politique où la physiocratie est exploitée pour des raisons idéologiques.

## L'évolution intellectuelle de Scheffer dans les années 1750

- 3 Homme politique et diplomate, Scheffer se passionne pour la philosophie et les belles-lettres. Marie-Christine Skuncke le présente comme un représentant des « Lumières optimistes », croyant au progrès et au pouvoir de la science. Il n'hésite pas à entrer en débat avec Montesquieu ou Rousseau<sup>4</sup>. Très tôt, il s'intéresse aux fondements philosophiques des sociétés et aux moyens de parfaire celles-ci. Dans le Paris des années 1730 et 1740, il a fréquenté les milieux proches de l'ancien club de l'Entresol, critiques envers l'absolutisme et le mercantilisme<sup>5</sup>. Les engagements politiques de Scheffer le conduisent à réfléchir sur les déficiences de la constitution suédoise et les moyens de la réformer. Dans cette réflexion, ses lectures, de Locke jusqu'à Mirabeau, ont une influence détectable, quoique difficile à établir en détail<sup>6</sup>.
- 4 La Suède de l'ère dite de la Liberté est une monarchie mixte, où le pouvoir du roi est fortement restreint. Par peur de l'autocratie, les rédacteurs des constitutions adoptées en 1719 et 1720 après la mort de Charles XII ont partagé le pouvoir entre la Diète, le Sénat (le « Conseil du royaume », *Riksrådet*) et le roi, qui gouverne « avec le conseil du Sénat », celui-ci étant nommé par la Diète. Le serment monarchique renie « la détestable souveraineté », c'est à dire l'absolutisme royal, perçu comme cause de tous les maux ayant frappé le pays. Ce régime, accepté par Frédéric I<sup>er</sup> (1720–1751), est mal ressenti par le roi Adolphe Frédéric (1751–1771) et la reine Louise Ulrique, sœur de Frédéric II de Prusse<sup>7</sup>.
- 5 Dans une lettre à son amie Madame Du Deffand en 1754, Scheffer explique ce qu'il appelle son « patriotisme » et son amour pour la liberté en termes philosophiques :
 

La liberté est devenue mon idole, c'est sur son autel que je brûle aujourd'hui tout mon encens. [...] La Suède est encore libre par les loix et par les mœurs tous ensemble. Mais comme le premier Magistrat de la République porte le titre de Roi, et que par la nature des choses, ces trois lettres ont toujours à leur suite une tendance continuelle à l'accroissement du pouvoir, il faut dans un État ainsi constitué des citoyens vigilans et toujours occupés à diriger les esprits vers la défense et la conservation de la liberté<sup>8</sup>.
- 6 Ce passage reflète une conception républicaine classique de la communauté politique, fondée sur l'union des citoyens libres et où le roi n'est que le premier magistrat de l'État. Plus tard, dans ses déclarations à la Diète en 1771 et au matin de son coup d'État d'août 1772, le jeune Gustave III, premier roi né en Suède depuis Charles XII, reprendra cette idée en se déclarant le premier citoyen d'un peuple libre<sup>9</sup>.
- 7 La mission du gouverneur des princes est d'inculquer le respect des lois et des libertés suédoises à l'héritier du trône. Ce n'est pas une tâche facile car, si Scheffer est un zélé

défenseur de la liberté des États de la Diète et du gouvernement aristocratique du Sénat, le roi et la reine œuvrent pour l'augmentation des prérogatives royales<sup>10</sup>. L'été 1756, les partisans de la cour tentent un coup de force. Quelques semaines plus tard, le 21 septembre 1756, Scheffer rédige un mémoire sur les dangers inhérents à la constitution suédoise<sup>11</sup>. Il constate qu'il est nécessaire qu'au moins une partie de l'appareil étatique incarne la souveraineté. Puisque cela ne peut être le roi, que ce soit donc la Diète. Comme Montesquieu, qui insiste sur le risque de corruption des régimes républicains, Scheffer reconnaît que, de légal, ce pouvoir peut devenir arbitraire si la Diète ne se conforme pas aux lois fondamentales<sup>12</sup>. Cette insistance sur la légalité est centrale dans la pensée de Scheffer, tout comme la liberté qu'il faut à tout prix préserver.

- 8 Quatre ans plus tard, dans une explication des lois fondamentales du royaume à l'intention du prince Gustave, qui a alors quatorze ans, Scheffer souligne de nouveau que, en Suède, le pouvoir souverain est détenu par les États de la Diète, qui à eux seuls ont un pouvoir « illimité », puisqu'ils sont la Nation même, le peuple leur ayant délégué leur pouvoir politique<sup>13</sup>. Alors que le roi n'est qu'un magistrat pouvant être démis de sa fonction, l'autorité du Sénat peut être augmentée sans risques car, contrairement au roi, il répond à un pouvoir supérieur, celui de la Diète<sup>14</sup>. Il est à remarquer, comme l'a fait Marie-Christine Skuncke, que le terme choisi par Scheffer pour désigner « la liberté » des États est *imperium* (voir la *summa potestas* ou *summa imperium* de Pufendorf, l'autorité demeurant la prérogative du Sénat et la majesté celle du roi). En conséquence, non seulement la plénitude du pouvoir appartient à la Diète, et à elle seulement, mais la liberté est aussi devenue équivalente de souveraineté, et cela par une reconceptualisation d'autant plus remarquable que les théoriciens classiques avaient eu pour habitude de les opposer<sup>15</sup>.
- 9 Tout antimonarchiste qu'il puisse paraître, ce rapprochement fait entre liberté et souveraineté est crucial à l'évolution intellectuelle de Scheffer. Celui-ci n'ignore pas les risques – d'abus, de « licence » et d'arbitraire – d'une concentration des pouvoirs à la Diète. Reflétant le *credo* officiel de manière outrancière, l'explication des lois fondamentales a aussi une dimension pédagogique et inductive qui peut nous échapper si nous ne la mettons pas en rapport avec les lectures et discussions contemporaines de Scheffer et de son élève, le prince Gustave. Car, déjà, Scheffer se familiarise avec la pensée physiocratique.

## Scheffer traducteur

- 10 L'intérêt de Scheffer pour la physiocratie s'est éveillé dès les années 1750, même si sa correspondance préservée avec les économistes date principalement des années 1770. Scheffer suit de près les parutions d'ouvrages littéraires, philosophiques et politiques en France. Comme beaucoup d'autres, il traduit pour mieux comprendre et pour faire connaître ce qu'il apprend. Une demi-douzaine de traductions publiées anonymement a été attribuée à Scheffer. Plutôt que des traductions fidèles ce sont des résumés. La première, publiée en 1754, est une traduction des *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au commerce et aux autres sources de puissance des États* de Louis Joseph Plumard de Dangeul, cousin de François Véron de Forbonnais et, comme lui, proche de Vincent de Gournay. L'original même a la particularité de se présenter comme une pseudo-translation<sup>16</sup>. Comme les autres premières publications de Scheffer, c'est une critique du mercantilisme et une défense de

la liberté du commerce. Scheffer défend aussi la liberté des métiers comme condition première au bonheur et au progrès des nations dans le pamphlet *Remarques sur les pensées du commissaire Kryger sur les manufactures suédoises*, inspiré de Forbonnais et publié en 1755<sup>17</sup>. Sur le même sujet, en 1756, l'assesseur au collège des mines, Samuel Schröder, serait l'auteur d'une « traduction » libre de deux mémoires sur la liberté du commerce et des arts, en réalité une compilation de textes de Vincent de Gournay<sup>18</sup>.

- 11 En 1757 paraît une traduction des « Réflexions sur la nécessité de comprendre l'étude du commerce et des finances dans celle de la politique » de Forbonnais, publiées en 1755 dans la seconde édition des *Mémoires et considérations sur le commerce et les finances de l'Espagne*. Cette traduction est un des premiers textes politiques suédois à définir le terme de « classe » à partir de critères économiques. La liberté du commerce des grains y concerne avant tout les propriétaires fonciers, aidés par un État fort et un monarque fort, seuls capables de garantir la tranquillité des classes populaires<sup>19</sup>. Ce texte, plus physiocratique que les deux précédents, contient aussi l'idée d'une monarchie forte, contraire à l'équilibre des pouvoirs préconisé par Scheffer dans les textes qu'il signe de son nom. Le choix de Scheffer de le traduire est sans doute à voir comme programmatique, lié à son travail de gouverneur, car, à la même époque, il fait lire d'importants ouvrages d'économie politique à son élève<sup>20</sup>. Deux ans plus tard, en 1759, il publie une traduction d'extraits de la première partie de *L'ami des hommes* de Mirabeau<sup>21</sup>.
- 12 Au début des années 1760, Scheffer est très occupé par la politique et traduit moins. Il réussit cependant à éveiller l'intérêt du prince Gustave pour la physiocratie. En 1767, il lui fait lire *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Lemercier de La Rivière, ouvrage nouveau dont le prince, à en croire ses lettres à sa mère la reine, est très impressionné. Scheffer lui présente également des extraits des *Éphémérides du citoyen*<sup>22</sup>. Il aurait aussi prévu de publier une traduction suédoise de *L'ordre naturel*, annoncée dans *Stockholms Post Tidningar* en 1767 mais jamais parue. En 1768, toutefois, il fait paraître des *Pensées de quelques philosophes étrangers sur le luxe et les lois somptuaires*, extraites de l'ouvrage *Du luxe et des lois somptuaires* de l'abbé Baudeau ainsi que d'articles de Baudeau parus dans les *Éphémérides*<sup>23</sup>. C'est un texte d'actualité politique, car le parti des « Bonnets », au pouvoir depuis 1765, a établi en 1766 une loi somptuaire des plus restrictives et la consommation de luxe est un sujet de débat continu dans la presse qui vient d'être libérée. Dans les *Pensées*, les lois de ce type sont présentées comme des attaques contre le droit à la propriété<sup>24</sup>. Ici, Scheffer détourne donc la physiocratie pour défendre les intérêts de l'élite à laquelle il appartient. En théorisant le « capitalisme agraire », la physiocratie offre une réponse aux craintes de la noblesse de voir ses possessions foncières diminuer avec la montée d'une nouvelle classe de grands propriétaires et spéculateurs immobiliers issue de la bourgeoisie<sup>25</sup>.
- 13 Les traductions s'insèrent ainsi dans le débat politique contemporain. En 1769–1770, Scheffer publie une longue *Lettre à leurs Excellences les sénateurs*<sup>26</sup>. Selon Lars Magnusson, elle peut être lue non seulement comme une critique de la politique économique du parti anglophile des « Bonnets », mais aussi comme un plaidoyer pour un « ordre naturel » où l'État serait dirigé par un monarque éclairé. La traduction de textes physiocratiques fournit ainsi à Scheffer les moyens rhétoriques de défendre la restauration d'un ordre économique, social et légal menacé par les scissions politiques. Ce pamphlet est une compilation de textes de Quesnay, Mirabeau et Dupont de Nemours. Les deux premières pages sont une adaptation de lettres de Mirabeau parues dans les *Éphémérides du citoyen*. Elles sont suivies de plus de trente pages résumant *De l'origine et des progrès d'une science*

*nouvelle* de Dupont de Nemours (1767) et, pour finir, d'une traduction sélective des *Maximes générales* de Quesnay<sup>27</sup>. C'est la dernière traduction importante de Scheffer avant la fin de l'ère de la Liberté.

- 14 En 1770, le prince Gustave entreprend un voyage à Paris où il se fait accompagner par Scheffer. Un des motifs secrets est de gagner le soutien de la France à un projet de réforme constitutionnelle en Suède. Pendant son séjour, en février 1771, alors qu'il assiste une représentation à l'opéra, le prince apprend la mort de son père et son accession au trône. À vingt-cinq ans, le roi Gustave n'a plus besoin d'un gouverneur, mais Scheffer continue à le conseiller pour ses interventions politiques. Après le voyage, les échanges de Scheffer avec les physiocrates semblent s'intensifier. Au total, plus de six cents lettres adressées à Scheffer par plus de deux cent personnes ont été préservées. Alors que, avant 1770, les échanges mondains dominaient encore la correspondance de Scheffer, les discussions savantes et philosophiques l'emportent après le voyage de 1770-1771 et le coup d'État de 1772. À partir de 1772, on trouve un grand nombre de lettres de l'abbé Roubaud, Mirabeau, l'abbé Baudeau, Dupont de Nemours et Lemercier de La Rivière. Après 1778, ces liens semblent se distendre<sup>28</sup>.
- 15 Cette correspondance nourrit la réflexion politique de Scheffer et du roi, mais aussi l'activité de traducteur de Scheffer. Les traductions publiées dans les années 1770, cependant, sont plus courtes et plus ciblées quant à leur canal de diffusion. Après 1772, et plus encore après les restrictions portées à la liberté de la presse en 1774, la sphère publique suédoise change et le centre de gravité de la politique se déplace de la Diète vers la cour et le Conseil royal. Le besoin de consacrer toute proposition politique par la publicité n'est alors plus le même. En 1775, Scheffer publie un *Abrégé de la science qui conduit les souverains et les peuples à une prospérité immanquable dans les sociétés politiques*, qui est la traduction d'un texte de Saint-Maurice de Saint-Leu, connu pour ses articles parus dans les *Nouvelles éphémérides économique*<sup>29</sup>. Les années suivantes, dans le journal économique *Hushållningsjournalen*, fondé en 1776, Scheffer publie de brèves traductions d'articles parus dans la *Gazette d'agriculture* et les *Nouvelles éphémérides économiques*<sup>30</sup>. En même temps, la correspondance des économistes avec Scheffer montre que le dialogue peut dorénavant se faire directement avec le souverain, avec Scheffer comme unique intermédiaire.
- 16 La méthode de Scheffer est de compiler et d'adapter des textes sélectionnés pour leur intérêt politiques. Comme Lars Herlitz l'a démontré, ses traductions directes diffèrent rarement de l'original mais, lorsqu'il s'en écarte, les divergences deviennent rapidement signifiantes. En traduisant Mirabeau, il lui écrit, exceptionnellement, pour demander des précisions<sup>31</sup>. Pour le reste, il adapte assez libéralement les textes au contexte politique et économique de la Suède. Par exemple, dans la *Lettre...*, il change l'ordre des paragraphes et des arguments de Quesnay et s'écarte délibérément de certains choix conceptuels de l'original afin de mieux faire passer son argument dans un pays habitué au discours mercantiliste. En conséquence, les historiens se sont demandés si ce texte peut vraiment être considéré comme physiocratique<sup>32</sup>.
- 17 Pour qui Scheffer écrit-il ses « traductions », alors qu'en Suède l'élite sénatoriale (les familles de la noblesse ayant fourni des membres au Conseil), tout comme la cour, lit le français au quotidien ? En dehors de la noblesse, du haut clergé et de la bourgeoisie aisée, les connaissances du français ne sont toutefois pas étendues. La traduction sélective est un moyen de vulgariser des ouvrages plus consistants dans un contexte politique où le soutien des ordres inférieurs de la Diète est une condition nécessaire à une politique

réussie. Plus qu'un moyen de diffusion, la traduction est une manière de prendre position dans le débat politique et, de ce point de vue, les traductions de Scheffer sont à considérer comme des pamphlets, avec un motif politique clair. La physiocratie offre les moyens idéologiques de développer un État fort dirigé par une élite solide et un monarque puissant. Dans des termes physiocratiques, l'objectif de Scheffer est devenu le « despotisme légal<sup>33</sup> ».

## Physiocratie et monarchie renforcée

- 18 Le système politique suédois de l'ère de la Liberté n'est pas sans inconvénients. Pour les uns – les observateurs étrangers notamment – le rôle central de la Diète facilite l'ingérence des puissances étrangères dans la politique extérieure de la Suède par le moyen des pots de vin. Pour les autres, et c'est le cas de Scheffer et de l'élite sénatoriale, le plus grand danger est la volonté du souverain à exercer un pouvoir que les lois fondamentales lui interdisent. Pour l'opposition, enfin, le problème réside dans les tendances oligarchiques du Sénat. Dans sa volonté de préserver la crédibilité diplomatique de la Suède tout en se maintenant au pouvoir, une partie de l'élite se rapproche, dans les années 1760, de la cour. C'est le cas de certains « Chapeaux », déçus d'avoir été écartés après plus de vingt-cinq ans au pouvoir. Scheffer est de ce nombre. Déjà avant et pendant la Diète de 1760–1762, il fait des efforts de médiation entre les « Chapeaux », la cour, et le gouvernement français, de plus en plus favorable à un renforcement du pouvoir royal. Néanmoins, suite à un compromis entre les partis, Scheffer doit quitter sa place au Sénat pour quelques mois. Il vit assez mal ce licenciement, qui se reproduit en 1765 lorsque le parti ennemi, les « Bonnets », le prive de sa pension. La situation provoque chez lui une frustration croissante<sup>34</sup>.
- 19 Les « Bonnets » sont arrivés au pouvoir avec la prétention d'équilibrer le pouvoir de la Diète par un renforcement de la monarchie, mais ils font le contraire<sup>35</sup>. Plusieurs projets de réforme constitutionnelle sont alors esquissés sans résultats par Scheffer et son entourage. Dans une lettre à l'ancien envoyé du Danemark Joachim Otto von Schack-Rathlou en date du 22 octobre 1773, Scheffer avoue que, depuis 1761, il a travaillé à la réforme de la constitution<sup>36</sup>. Un premier plan est celui de Scheffer et de quelques autres « Chapeaux » pour réformer la constitution en 1764. C'est un essai visant à respecter l'esprit d'une constitution libre tout en rendant au roi une partie de ses prérogatives. Le document démontre que la constitution de 1720 est incomplète, n'offrant aucune sauvegarde contre l'abus de la liberté à part la vertu supposée des législateurs. Scheffer est obsédé par le risque de dégénération de la liberté en licence, qui donnerait lieu à un nouvel absolutisme. Il faut donc un contrepoids à la Diète ; on le trouve dans le Sénat et la fonction royale, qui partagent le pouvoir exécutif<sup>37</sup>.
- 20 En 1768, le prince Gustave rédige à son tour un projet de constitution. Ce texte dénote des influences de Locke, de Montesquieu et des physiocrates. Le projet réduit le rôle du Conseil et laisse au roi le droit de décider de l'emploi des finances<sup>38</sup>. Une version remaniée par le prince, Scheffer et trois autres personnes est envoyée en 1769 par l'ambassadeur de France, le comte de Modène, à son gouvernement dans l'espoir que celui-ci le soutiendrait. La Diète s'opposant à la réforme, la situation se bloque jusqu'en août 1772, moment où le roi impose sa nouvelle constitution qui diminue considérablement le pouvoir des États. Là encore, Scheffer joue un rôle rédactionnel<sup>39</sup>. Ces projets convergent tous avec l'intérêt de Scheffer pour la physiocratie. Les premières ébauches sont rédigées

au même moment où il écrit sa *Lettre...*, qui contient une apologie explicite du despotisme éclairé. De même, *L'ordre naturel...*, dont Gustave et Scheffer ont pris beaucoup d'impressions, préconise la monarchie héréditaire ou « patrimoniale » comme étant au-dessus des intérêts particuliers et garante du bien commun, alors que la démocratie, l'aristocratie et la monarchie élective favorisent toutes la promotion d'intérêts particuliers. Le despotisme légal, où le roi est copropriétaire des revenus de ses sujet par le biais des impôts, promeut le bien public, alors que le despotisme arbitraire ne le fait pas<sup>40</sup>. Par conséquent, lors du coup d'État de Gustave III en 1772, les pouvoirs plus étendus du roi sont légitimés dans la propagande royale d'une manière légaliste soulignant que le roi a sauvé la liberté suédoise de la licence aristocratique et que le roi n'est pas un despote mais gouverne conformément à la loi<sup>41</sup>.

- 21 Après 1772, les concepts physiocratiques transmis par Scheffer sont incorporés dans la rhétorique officielle. Dans la pratique, cependant, la politique mercantiliste, avec des manufactures d'État et une réglementation stricte du commerce, continue. Les privilèges ne sont pas abolis, et les paysans suédois sont encore loin d'exercer une agriculture commerciale. Les essais d'application les plus tangibles des doctrines physiocratiques sont la création de greniers centraux et l'interdiction de la distillation, nuisible au marché des grains<sup>42</sup>. Pourquoi Scheffer – dont la devise est, depuis 1752, « liberté et obéissance » – veut-il un État autoritaire et une élite forte de propriétaires ? Les dernières années de l'ère de la Liberté sont marquées par des conflits, les tensions entre les partis et fractions politiques se doublant de tensions sociales entre les quatre États de la Diète (noblesse, clergé, bourgeoisie et paysannerie). Il n'est donc pas surprenant que la pensée physiocratique en Suède se manifeste alors, au niveau symbolique, avec la création d'un « costume national » et de sociétés patriotiques et philanthropiques, fondées dès la fin des années 1760 dans le but de promouvoir l'agriculture avec le soutien des grands propriétaires. Dans ces sociétés, encore, nous retrouvons le comte Scheffer<sup>43</sup>.
- 22 Il n'est pas rare que la traduction, voire la « pseudo-traduction », fournisse le prétexte d'introduire de nouveaux éléments de débat ou de légitimer des vues audacieuses. Pour Scheffer, la traduction est une manière d'affiner sa pensée et d'introduire en Suède des idées qu'il aurait du mal à y faire passer en son nom propre. Comme Antonella Alimento l'a souligné, ses traductions sont des exemples typiques d'un processus « d'acclimatation », au cours duquel les textes et idées originaux sont transformés et adaptés à la situation politique particulière du lieu de réception<sup>44</sup>. Dans la masse des textes politiques parus en Suède à la fin des années 1760, les traductions de Scheffer peuvent paraître marginales. Elles ont pourtant une portée idéologique importante, car elles légitiment le « despotisme légal » de même que l'union de la monarchie et des grands propriétaires fonciers, et elles ont été produites par un homme ayant ses entrées dans les lieux du pouvoir. Pendant la dernière décennie de l'ère de la Liberté, elles présentent des thèses plutôt subversives. Il est donc compréhensible que le traducteur ait eu recours à l'anonymat. Pour Scheffer, la notion de liberté doit être préservée à toutes conditions, quelle que soit l'évolution constitutionnelle de la Suède. Cet attachement légaliste à la liberté, concept clé de l'identité politique du pays face à des voisins autocratiques, facilite l'évolution de Scheffer d'un républicanisme aristocratique classique vers un idéal de monarchie renforcée. Le travail de traduction lui fournit les moyens philosophiques et rhétoriques de légitimer une réforme constitutionnelle jugée longtemps contraire au principe de liberté. Scheffer écartant sciemment les arguments qui ne servent pas ses objectifs, sa « physiocratie » n'est pas tout à fait orthodoxe. Du point de vue des usages et



fonctions de la traduction dans un contexte plus large, la question de la « pureté » de la doctrine transmise est, finalement, secondaire.

---

## NOTES

1. Ce travail a été produit dans le cadre du projet *Agents of Enlightenment. Changing the Minds in Eighteenth-Century Northern Europe* financé par l'Académie de Finlande (2017–2021, n° 307668) et dirigé par l'auteur à l'Université d'Helsinki.
2. Sur la vie de Scheffer, voir Jan HEIDNER, *Carl Fredrik Scheffer. Lettres particulières à Carl Gustaf Tessin 1744–1752*, Stockholm, Kungl. Samfundet för utgivandet av handskrifter rörande Skandinaviens historia, 1982, p. 3–27.
3. Eli F. HECKSCHER, *Sveriges ekonomiska historia sedan Gustav Vasa*, vol. II:2, Stockholm, Bonniers, 1929, p. 871–874 ; Osvald SIRÉN, « Kina och den kinesiska tanken i Sverige på 1700-talet », *Lychnos. Annuaire de la Société suédoise d'histoire des sciences*, année 1948–1949, Lärdomshistoriska samfundet, 1950, p. 21–84 ; Lars HERLITZ, *Fysiokratismen i svensk tappning 1767–1770*, Göteborg, Göteborgs universitet, 1974 ; Bo GUSTAFSSON, « Hur fysiokratisk var den svenska fysiokratismen? », *Scandia. Tidskrift för historisk forskning*, vol. 42, Stiftelsen Scandia, 1976, p. 60–91 ; Lars HERLITZ, « Härtappad fysiokratism », *Scandia, op. cit.*, p. 92–114 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen. Essäer från svensk ekonomihistoria*, Stockholm, Atlantis, 2001, p. 97–119 ; Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä vapaudenajan ruotsalaisessa poliittisessä kielessä*, Helsinki, SKS, 2009, p. 246–253 ; Antonella ALIMENTO, « Entre “les mœurs des Crétois et les lois de Minos” : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767–1786) », *Histoire, Économie & Société. Époques moderne et contemporaine*, vol. 29 (2010:1), Armand Colin, p. 68–80.
4. Marie-Christine SKUNCKE, *Gustaf III - Det offentliga barnet. En prins retoriska och politiska fostran*, Stockholm, Atlantis, 1993, p. 189–190 ; Antonella ALIMENTO, « Entre ‘les mœurs des Crétois et les lois de Minos’ : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767–1786) », *Histoire, Économie & Société...*, *op. cit.*, p. 70 ; voir aussi Archives Nationales de Suède, Schefferska samlingen, Carl Fredrik Scheffer, vol. 1, f. 68–78.
5. Charlotta WOLFF, *Vänskap och makt. Den svenska politiska eliten och upplysningstidens Frankrike*, Helsingfors, Svenska litteratursällskapet i Finland, 2005, p. 195–198 et 204–205 ; voir aussi la lettre de madame Du Deffand à Scheffer du 21 février 1754, dans Gunnar VON PROSCHWITZ, « Lettres inédites de madame Du Deffand, du président Hénault et du comte de Bulkeley au baron Carl Fredrik Scheffer, 1751–1756 », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. X (1959), en part. p. 361.
6. Sur Scheffer et Locke, voir par exemple Marie-Christine SKUNCKE, « La liberté dans la culture politique suédoise au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Anna Grześkowiak-Krwawicz & Izabella Zatorska (dir.), *Liberté : Héritage du passé ou idée des Lumières ?*, Kraków & Warszawa, Collegium Colominum, 2003, p. 32.
7. Sur l'ère de la Liberté, voir Peter HALLBERG, *Ages of Liberty: Social Upheaval, History Writing, and the New Public Sphere in Sweden, 1740–1792*, Stockholm, Stockholms universitet, 2003 ; Bo LINDBERG, *Den antika skevheten. Politiska ord och begrepp i det tidig-moderna Sverige*, Stockholm, Kungl. Vitterhets Historie och Antikvitets Akademien, 2006, part. p. 209–213 ; Charlotta WOLFF, *Noble*

*conceptions of politics in eighteenth-century Sweden (ca 1740-1790)*, Helsinki, SKS, 2008 ; Pasi IHALAINEN, *Agents of the People. Democracy and Popular Sovereignty in British and Swedish Parliamentary and Public Debates, 1734-1800*, Leiden & Boston, Brill, 2010 ; Erik BODENSTEN, *Politikens drivfjäder. Frihetstidens partiberättelser och den moralpolitiska logiken*, Lund, Lunds universitet, 2016.

8. Lettre de Scheffer à madame du Deffand du 19 mars 1754, dans Gunnar VON PROSCHWITZ, « Lettres inédites de madame Du Deffand, du président Hénault et du comte de Bulkeley au baron Carl Fredrik Scheffer, 1751-1756 », *op. cit.*, p. 363.

9. Charlotta WOLFF, *Noble conceptions of politics in eighteenth-century Sweden*, *op. cit.*, p. 101-106. Suite aux problèmes de succession, les rois Frédéric I<sup>er</sup> et Adolphe Frédéric avaient tous deux été élus par la Diète.

10. Marie-Christine SKUNCKE, *Gustaf III - Det offentliga barnet*, *op. cit.*, p. 187.

11. *Tankar om några felande mått till vårt regeringssätts bestånd* (« Pensées sur quelques mesures manquantes à la préservation de notre forme de gouvernement »), cité dans Olof JÄGERSKIÖLD, *Hovet och författningsfrågan 1760-1766*, Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1943, p. 11.

12. Marie-Christine SKUNCKE, *Gustaf III - Det offentliga barnet*, *op. cit.*, p. 187-188.

13. « [...] i Sverige Rikens Ständer äro att anse såsom nationen sjelf » (« En Suède les États du Royaume sont à considérer comme la nation même »), cit. dans Fredrik LAGERROTH, « En frihetstida lärobok i gällande statsrätt », *Statsvetenskaplig tidskrift*, 40 (1937), p. 188-189 ; voir aussi Beth HENNINGS, *Gustav III som kronprins*, Stockholm, Hugo Gebers förlag, 1935, p. 92-93.

14. Fredrik LAGERROTH, « En frihetstida lärobok i gällande statsrätt », *op. cit.*, p. 203-204 ; Beth HENNINGS, *Gustav III som kronprins*, *op. cit.*, p. 92.

15. Fredrik LAGERROTH, « En frihetstida lärobok i gällande statsrätt », *op. cit.*, p. 199 ; Marie-Christine SKUNCKE, *Gustaf III - Det offentliga barnet*, *op. cit.*, p. 211 ; Mikael ALM, *Kungsord i elfte timmen. Språk och självbild i det gustavianska enväldets legitimitetskamp 1772-1809*, Stockholm, Atlantis, 2002, p. 133 ; Charlotta WOLFF, *Noble conceptions of politics in eighteenth-century Sweden*, *op. cit.*, p. 41-43 ; John G. A. POCKOCK, *Barbarism and Religion*, vol. 3: *The First Decline and Fall*, Cambridge, CUP, 2003, p. 276-277 ; Marie-Christine SKUNCKE, « La liberté dans la culture politique suédoise au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 28-41.

16. [C. F. SCHEFFER & L. J. PLUMARD DE DANGEUL], *Öfversättning, af ängelske riddaren John Nickolls tankar om Stora Britanniens fördelar öfver Frankriket, i anseende til bägge desse rikens regerings-sätt*, Stockholm, 1754. Sur cette traduction, voir Kimmo SARJE, *Anders Chydenius, liberaali ajattelija*, Kokkola, Chydenius-Instituutti, 1985, p. 18-20.

17. [C. F. SCHEFFER], *Anmärkningur Wid Herr Commissarie Johan Fredrik Krygers Tankar om Swenska Fabriquerne*, Stockholm, 1755 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, *op. cit.*, p. 104-105 ; Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä vapaudenajan ruotsalaisessa poliittisessa kielessä*, *op. cit.*, p. 147. Manuscrit aux Archives Nationales de Suède, Schefferska samlingen, Carl Fredrik Scheffer, vol. 1.

18. [S. SCHRÖDER & J. VINCENT DE GOURNAY], *Tvänne Memorialer angående Frihet i Handel och Slödenäringar*, 1756 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, *op. cit.*, p. 106.

19. [C. F. SCHEFFER & Fr. VÉRON DE FORBONNAIS], *Tankar Om nödvändigheten at innefatta Handels- och Finance-Kunskap uti Stats-Vetenskapen; det allmänna til tjenst, af det franska originalet i svenskan öfversatte*, Stockholm, 1757, part. p. 15. Sur « classe » en suédois, voir Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä*, *op. cit.*, p. 148 ; Bo LINDBERG, *Den antika skevheten. Politiska ord och begrepp i det tidig-moderna Sverige*, Stockholm, Kungl. Vitterhets Historie och Antikvitets Akademien, 2006, p. 166, 225.

20. Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, *op. cit.*, p. 105 ; Marie-Christine Skuncke, *Gustaf III - Det offentliga barnet*, *op. cit.*, p. 272.

21. [C. F. SCHEFFER & V. DE RIQUETI DE MIRABEAU], *Tankar om sedernas werkan på folk-mängden i et land* (« Pensées sur l'influence des mœurs sur la population »), Stockholm, 1759 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, op. cit., p. 106–107 ; Martin LAMM, *Upplysningstidens romantik. Den mystiskt sentimentala strömningen i svensk litteratur*, Stockholm, Hugo Gebers FÖRLAG, 1918, vol. I, p. 259 ; Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä*, op. cit., p. 149 ; Osvald SIRÉN, « Kina och den kinesiska tanken i Sverige på 1700-talet », *Lychnos*, op. cit., p. 27.
22. Beth HENNINGS, *Gustav III som kronprins*, op. cit., p. 299–300 ; p. 423, n. 84 ; Osvald SIRÉN, « Kina och den kinesiska tanken i Sverige på 1700-talet », *Lychnos*, op. cit., p. 23–24 ; voir également les lettres de Scheffer au prince, Bibliothèque de l'université d'Uppsala, Coll. Mss. Regis Gustavi III, F 514.
23. Antonella ALIMENTO, « Entre 'les mœurs des Crétois et les lois de Minos' : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767–1786) », *Histoire, Économie & Société...*, op. cit., p. 76 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, op. cit., p. 107. La traduction a été attribuée à Gottfrid Sackenheim mais, d'après Magnusson, elle est de Scheffer.
24. [C. F. SCHEFFER/G. SACKENHIEM & N. BAUDEAU], *Någre utländske filosofers tankar om yppighet och sumptuariske lagar, utdragne och på svenska öfversatte, ur en lärd journal, kallad: Ephemerides du citoyen ou Bibliotheque raisonnée des sciences morales & politiques. I. tom. 1767*, Stockholm, 1768 ; part. p. 12. Sur le débat sur le luxe et la loi somptuaire de 1766, voir Bo PETERSON, « Yppighets nytta och torftighets fägnad. Pamflettdebatten om 1766 års överflödsförordning », *Historisk Tidskrift*, 104 (1984:1), p. 3–46.
25. Voir Charlotta WOLFF, « Legitimising Privilege », dans Petri Karonen (dir.), *Hopes and Fears for the Future in Early Modern Sweden, 1500–1800*, Helsinki, Finnish Literature Society, 2009, p. 341–358 ; Sten CARLSSON, *Ståndssamhälle och ståndspersoner 1700–1865. Studier rörande det svenska ståndssamhällets upplösning*, Lund, Gleerup, 1973, p. 113–146.
26. [C. F. SCHEFFER], *Bref, til deras excellenser herrar riksens råd, i et angelägit ämne*, Stockholm, 1769 ; [C. F. SCHEFFER], *Bref, til herrar riksens råd*, Stockholm, 1770.
27. Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, op. cit., p. 108, 116–117 ; Lars HERLITZ, *Fysiokratismen i svensk tappning 1767–1770*, op. cit., 1974, p. 24.
28. Charlotta WOLFF, *Vänskap och makt*, op. cit., s. 226, 228, 230–234 ; Archives Nationales de Suède, Schefferska samlingen, Carl Fredrik Scheffer, vol. 2–6.
29. [C. F. SCHEFFER & SAINT-MAURICE DE SAINT-LEU], *Kort sammandrag af den vetenskapen som leder regenter och folk til en ofelbar lycksalighet i politiska samhällen*, Stockholm, 1775.
30. Staffan HÖGBERG, *Kungl. Patriotiska sällskapet historia. Med särskilt hänsyn till den gustavianska tidens agrara reformsträvanden*, Stockholm, Kungl. Patriotiska sällskapet, 1961, p. 128 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, op. cit., p. 104–108 ; Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä*, op. cit., p. 152–153.
31. Archives Nationales de Suède, Schefferska samlingen, Carl Fredrik Scheffer, vol. 1, f. 240–241, voir aussi les lettres de Mirabeau en vol. 5 ; Lars HERLITZ, *Fysiokratismen i svensk tappning 1767–1770*, op. cit., p. 25 et *passim* ; Antonella ALIMENTO, « Scelte politiche e dibattito economico : la penetrazione della fisiocrazia in Svezia », in Renato Pasta (a cura di), *Cultura, intellettuali e circolazione delle idee nel '700*, Milano, Franco Angeli, 1990, p. 129 ; Antonella ALIMENTO, « Entre 'les mœurs des Crétois et les lois de Minos' : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767–1786) », *Histoire, Économie & Société...*, op. cit., p. 78.
32. Lars HERLITZ, *Fysiokratismen i svensk tappning 1767–1770*, op. cit. ; Bo GUSTAFSSON, « Hur fysiokratisk var den svenska fysiokratismen? », *Scandia*, op. cit., p. 60–91 ; Lars HERLITZ, « Härtappad fysiokratism », *Scandia*, op. cit., p. 92–114 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, op. cit., p. 109–114 ; Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä*, op. cit., p. 146.

33. Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä*, op. cit., p. 147 ; Lars MAGNUSSON, *Äran, korruptionen och den borgerliga ordningen*, op. cit., p. 109–114.
34. Beth HENNINGS, *Gustav III som kronprins*, op. cit., p. 300 ; voir aussi p. 268–269, 279.
35. *Ibid.*, p. 285–286.
36. Olof JÄGERSKIÖLD, *Hovet och författningsfrågan 1760–1766*, op. cit., p. 126.
37. *Ibid.*, p. 154–156 ; voir aussi Fredrik LAGERROTH, *Frihetstidens författning. En studie i den svenska konstitutionalismens historia*, Stockholm, Bonnier, 1915, p. 581ff.
38. Beth HENNINGS, *Gustav III som kronprins*, op. cit., p. 336, 338.
39. *Ibid.*, p. 352.
40. *Ibid.*, p. 302–303. Le droit de décider des levées d'impôts était la fonction essentielle des États de la Diète et n'a jamais été aboli.
41. Mikael ALM, *Kungsord i elfte timmen*, op. cit., p. 131–142 ; Henrika TANDEFELT, *Konsten att härska. Gustaf III inför sina undersåtar*, Helsingfors, Svenska litteratursällskapet i Finland, 2008, p. 140–141.
42. Jouko NURMIAINEN, *Edistys ja yhteinen hyvä*, op. cit., p. 152 ; Antonella ALIMENTO, « Entre 'les mœurs des Crétois et les lois de Minos' : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767–1786) », *Histoire, Économie & Société...*, op. cit.
43. Staffan HÖGBERG, *Kungl. Patriotiska sällskapets historia*, op. cit., p. 21–40 ; Sven DELBLANC, *Åra och minne. Studier kring ett motivkomplex i 1700-talets litteratur*, Stockholm, Bonniers, 1965, p. 114–116 ; Barbro OHLIN, « Du Pont de Nemours écrit à Carl Fredrik, comte de Scheffer », dans Gunnar von Proschwitz (dir.), *Influences*, Göteborg, Société Royale des Sciences et des Belles-Lettres de Göteborg, 1988 ; Henrika TANDEFELT, *Konsten att härska*, op. cit., p. 103–104, 258.
44. Antonella ALIMENTO, « Entre 'les mœurs des Crétois et les lois de Minos' : la pénétration et la réception du mouvement physiocratique français en Suède (1767–1786) », *Histoire, Économie & Société...*, op. cit., p. 78.

## RÉSUMÉS

Carl Fredrik Scheffer (1715–1786) est un des personnages clé de la vie politique suédoise au dix-huitième siècle. Ancien diplomate ayant à sa disposition un vaste réseau de correspondance, il participe aux débats intellectuels et philosophiques européens. À partir des années 1760 ce défenseur de la liberté de la Diète évolue vers un idéal de monarchie renforcée. Dans la légitimation de celui-ci, ses contacts avec les physiocrates français sont essentiels. En effet, par le biais des traductions, Scheffer introduit la pensée physiocratique en Suède. Cet article examine de plus près les motifs politiques et idéologiques du travail du traducteur.

Carl Fredrik Scheffer (1715–1786) was one of the key figures in Swedish political life in the eighteenth century. A former diplomat, he used his large correspondence network to take part in European intellectual and philosophical debates. From the 1760s onwards, this former advocate of the liberty of the Estates evolved towards an ideal of strong monarchy. His contacts with French physiocrats were essential to the legitimisation of this ideal. Through translations, Scheffer introduced the physiocratic ideas in Sweden. This article examines the political and ideological motives behind the translator's work.

## INDEX

**Mots-clés** : traduction, physiocratie, pouvoir royal, Suède, Scheffer

**Keywords** : translation, physiocracy, royal authority, Sweden, Scheffer